

Le terroriste Kamel Daoudi, déchu de la nationalité française, logé à l'hôtel d'Aurillac par Castaner

écrit par Christine Tasin | 25 février 2019



www.aurillac.fr

Le Maire

CABINET DU MAIRE

Vincent FOURNIER

04 71 45 46 03

vincent.fournier@aurillac.fr

Aurillac, le 19 février 2019

Monsieur Christophe CASTANER

Ministre de l'Intérieur

1 place Beauvau

75800 PARIS cedex 08

Monsieur le Ministre,

Depuis le 15 février dernier, Kamel Daoudi, le plus ancien assigné à résidence de France, loge dans un hôtel aurillacois suite à une demande du Ministère de l'Intérieur.

Face à une décision d'une telle importance et sur un sujet aussi sensible que le terrorisme, il me semble que le maire de la commune d'accueil aurait pu être consulté. Si, deux jours avant son arrivée, Madame le Préfet du Cantal n'avait pas eu la délicatesse de m'informer de sa venue, j'aurais appris celle-ci par un article du quotidien régional La Montagne en date du 17 février courant.

Devant le fait accompli et sans aucune information préalable, je dois aujourd'hui gérer une anxiété compréhensible de la population aurillacoise. Cette situation, où je ne peux apporter aucun élément aux Aurillacois sur le contexte et les décisions qui ont prévalu à cette arrivée, est inacceptable et très inconfortable pour le maire que je suis.

Dans le cadre de mon mandat de premier magistrat de la ville, j'ai toujours été un fervent défenseur et serviteur de la République et de ses valeurs.

Depuis de nombreuses années, la ville d'Aurillac a pris et prend encore ses responsabilités pour accueillir et protéger de nombreux migrants qui tentent d'échapper à la guerre ou à la mort. Pour chaque situation individuelle, la commune s'efforce d'assurer un accueil digne et adapté, mais aussi la meilleure intégration républicaine de ceux qui ont été amenés à rejoindre Aurillac, contribuant ainsi à honorer les engagements internationaux de la France en matière d'accueil de migrants.

Cette décision d'imposer l'accueil de Kamel Daoudi sans concertation avec les élus locaux est de nature à susciter des amalgames malsains, que des groupes extrémistes se complaisent à alimenter ; remettant en cause le travail fait pour obtenir l'assentiment de la population à l'accueil de réfugiés.

L'attitude qui consiste d'un côté à solliciter les maires pour organiser le Grand Débat National, afin d'aider à canaliser la colère qui gronde dans le pays, et de l'autre à les mépriser sur certains autres sujets est dangereuse.

Aussi, Je tenais à vous faire part de mon mécontentement sur cette décision prise de façon unilatérale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma parfaite considération.

Respectueusement,

Le Maire

Pierre MATHONIER

Condamné en première instance à neuf ans de prison, Kamel Daoudi avait finalement été condamné à six ans d'emprisonnement, en appel, pour « **association de malfaiteurs en lien avec une entreprise terroriste** ». Il avait été déchu

de sa nationalité française, ce qui l'obligeait à rejoindre l'Algérie une fois sa peine purgée. **Sa vie étant menacée là-bas, il est assigné à résidence depuis avril 2008.**

<https://www.sudouest.fr/2019/02/21/non-assignation-a-residence-en-charente-maritime-kamel-daoudi-toujours-pas-fixe-sur-son-sort-5840714-1552.php>

Et voilà... Cela fait 10 ans que le contribuable français loge, nourrit, blanchit.. un serpent qui prépare la mort des siens, sous prétexte qu'il risquerait la peine de mort en Algérie.

Le Français moyen, avec son bon sens ne peut que s'écrier, au choix : qu'est-ce que ça peut nous faire ? Qu'il crève ! Bien fait pour lui...

Mais ce n'est pas si simple, puisque les traîtres européistes et mondialistes qui nous gouvernent ont signé des accords pour que ne soit pas renvoyé dans son pays un délinquant, fût-il le pire des assassins. Elles sont très efficaces, les associations droidelhomistes, et la CEDH met de plus en plus en avant l'intérêt de l'assassin aux dépens du principe de précaution.

Et voilà que le Daoud, au bout de 10 ans, s'offre quelques petites variantes, et d'arriver en retard au contrôle de police, et de dépasser l'heure du couvre-feu qui lui a été donné...

Il va donc être jugé pour ces non-respects de l'assignation à résidence, il encourt 3 mois de prison avec sursis... gageons qu'il attend le résultat qui sera connu en mai prochain avec angoisse ! La France est obligée de le garder, alors qu'il est étranger et dangereux... Elle ne peut pas se débarrasser de lui (quoique... si Macron voulait, nos forces ont encore la possibilité de se débarrasser des colis encombrants, non ?

En attendant, sans concertation, Castaner a décidé que Daoud serait mieux (ou mieux surveillé ? à moins qu'il ne soit en

train de fomenter un sale coup...) à Aurillac qu'en Charente Maritime. Il a donc déplacé le quidam, l'a logé à l'hôtel à Aurillac... sans même prendre l'avis du Maire et, mieux encore, sans même l'avertir qu'il a un nouvel habitant...

L'est pas content, le Maire d'Aurillac...



Le Maire

CABINET DU MAIRE
Vincent FOURNIER
04 71 45 46 03
vincent.fournier@aurillac.fr

Aurillac, le 19 février 2019

Monsieur Christophe CASTANER
Ministre de l'Intérieur
1 place Beauvau
75800 PARIS cedex 08

Monsieur le Ministre,

Depuis le 15 février dernier, Kamel Daoudi, le plus ancien assigné à résidence de France, loge dans un hôtel aurillacois suite à une demande du Ministère de l'Intérieur.

Face à une décision d'une telle importance et sur un sujet aussi sensible que le terrorisme, il me semble que le maire de la commune d'accueil aurait pu être consulté. Si, deux jours avant son arrivée, Madame le Préfet du Cantal n'avait pas eu la délicatesse de m'informer de sa venue, j'aurais appris celle-ci par un article du quotidien régional La Montagne en date du 17 février courant.

Devant le fait accompli et sans aucune information préalable, je dois aujourd'hui gérer une anxiété compréhensible de la population aurillacoise. Cette situation, où je ne peux apporter aucun élément aux Aurillacois sur le contexte et les décisions qui ont prévalu à cette arrivée, est inacceptable et très inconfortable pour le maire que je suis.

Dans le cadre de mon mandat de premier magistrat de la ville, j'ai toujours été un fervent défenseur et serviteur de la République et de ses valeurs.

Depuis de nombreuses années, la ville d'Aurillac a pris et prend encore ses responsabilités pour accueillir et protéger de nombreux migrants qui tentent d'échapper à la guerre ou à la mort. Pour chaque situation individuelle, la commune s'efforce d'assurer un accueil digne et adapté, mais aussi la meilleure intégration républicaine de ceux qui ont été amenés à rejoindre Aurillac, contribuant ainsi à honorer les engagements internationaux de la France en matière d'accueil de migrants.

Cette décision d'imposer l'accueil de Kamel Daoudi sans concertation avec les élus locaux est de nature à susciter des amalgames malsains, que des groupes extrémistes se complaisent à alimenter ; remettant en cause le travail fait pour obtenir l'assentiment de la population à l'accueil de réfugiés.

L'attitude qui consiste d'un côté à solliciter les maires pour organiser le Grand Débat National, afin d'aider à canaliser la colère qui gronde dans le pays, et de l'autre à les mépriser sur certains autres sujets est dangereuse.

Aussi, Je tenais à vous faire part de mon mécontentement sur cette décision prise de façon unilatérale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma parfaite considération.

Respectueusement,

Le Maire

Pierre MATHONIER

<https://www.lamontagne.fr/aurillac/politique/justice/2019/02/22/kamel-daoudi-assigne-a-residence-a-aurillac-le-maire-exprime-son-mecontentement-au-ministre-de-l->

interieur_13503149.html#refresh

*« Kamel Daoudi a été condamné pour terrorisme.
Il a été déchu de la nationalité française en 2002.
Il est toujours en France, malgré son interdiction de territoire, puisque la CEDH nous interdit de l'expulser. » –
Charlotte d'Ornellas pic.twitter.com/aooPELWaJN*

– Tancrede ☐ (@Tancrede_Crptrs) [24 février 2019](#)

On appréciera à sa juste valeur cette lettre, lettre d'un dhimmi servile, dégoulinant de lécherie... rappelant ses bons services pour l'accueil des clandestins qui, selon ce menteur patenté, fuiraient la guerre ou la mort, carrément, et rappelant au passage qu'il partage la même haine que Macron devant « l'extrême-droite »...

On a envie de dire « bien fait pour sa gueule ».

On ne sait pas pourquoi Daoud a été déplacé ni pourquoi Aurillac a été choisi, mais mon petit doigt me dit que, pour accueillir ce genre de personnes il faut un maire Carpette, ayant déjà donné moult témoignages au pouvoir de sa bonne volonté. Il a donc gagné le gros lot... ce qui ne nous dérange pas, au contraire, mais ses administrés, qui ont juste commis l'erreur de voter pour le dhimmi, eux, payent aussi le prix fort. L'angoisse, la peur de sortir, la peur de laisser les enfants aller à l'école seuls... Et plus grave encore peut-être.

Mais nous aussi, nous, tous les Français, nous payons le prix fort puisque nous payons pour un monstre (qui ne sert à rien, un nuisible et un inutile) et en plus il est dangereux.

Cela suffit. Qui parle encore de respecter des accords internationaux qui nous interdisent d'être maîtres chez nous ?

Qui n'a pas compris que l'urgence c'est le Frexit et la dénonciation de tous les traités, accords... pour repartir sur une base saine ?